

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-12

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

TARN ET GARONNE HABITAT

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destiné à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2011, cosigné par l'Etat et le Conseil Général.

Les plans de financement de ces opérations entraînent pour Tarn et Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 641 000 € sur la période 2007-2011. Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat souhaite réaliser un contrat annuel pour l'ensemble des communes concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil Général.

Le programme de travaux à réaliser pour cette 4ème tranche de réhabilitation concerne les communes suivantes : Albias, Bourret, Moissac, Dunes, Labastide du Temple, Montaigu de Quercy, Réalville, Lavit de Lomagne, Grisolles, Castelsarrasin, Montauban.

Le plan de financement prévisionnel pour cette 4ème tranche, d'un montant global de 1 995 382 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	241 441,00 €
* Subvention Palulos	728 592,00 €
* Fonds propres	1 025 349,00 €
Total	1 995 382,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 241 441 €.

Les conditions actuelles de ce prêt réhabilitation à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt Réhabilitation	
- Montant	241 441,00 €
- Montant de la garantie	241 441,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 241 441 €, soit 100 % du montant de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

4ème tranche de réhabilitation concernant les communes d'Albias, Bourret, Moissac, Dunes, Labastide-du-Temple, Montaigu-de-Quercy, Réalville, Lavit-de-Lomagne, Grisolles, Castelsarrasin et Montauban, dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2008 cosigné par l'Etat et le Conseil Général :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, la garantie du département au hauteur de 100 % soit un montant de 241 441 € pour un prêt Réhabilitation sur une durée de 20 ans au taux de progressivité de 0 % à 0,50 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,